



formation
jeunesse
représentation
international
innovation sociale
fédéralisme

DOSSIER DE PRESSE

L'INDICATEUR **FAGE** du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE**

Édition **2014**



+ d'infos sur

www.fage.org



Avant-propos	3
Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée	4
Les chiffres du coût de la rentrée 2014	8
Analyse du coût de la rentrée 2014	10
Le salariat étudiant, chance ou danger ?	10
Logement : le plafond de verre est-il atteint ?	12
Régime de sécurité sociale étudiant : les étudiants payent encore les pots cassés !	14
L'indicateur : méthodologie poste par poste	16
Annexe 1 : Bibliographie et références	20
Annexe 2 : Les loyers ville par ville	21



AVANT PROPOS

La FAGE publiait en 2002 le premier indicateur du coût de la rentrée étudiante. En 2014, le constat est amer. Le mois de septembre sera une nouvelle fois synonyme de sacrifices pour les étudiants mais aussi leurs familles.

Comme une triste évidence, la rentrée 2014 coûtera plus cher que la rentrée 2013. Pourtant, de plus en plus de jeunes renoncent à l'enseignement supérieur. Il est urgent de relancer une véritable dynamique d'égalité des chances et de justice sociale. Oui, le diplôme de l'enseignement supérieur est le meilleur rempart contre le chômage des jeunes. Encore faut-il y avoir accès. Cela pose aussi la question de la capacité à offrir des formations permettant non seulement de trouver un emploi, mais aussi de jouer un véritable rôle d'ascenseur social.

Le gouvernement dit pourtant avoir fait de la jeunesse sa priorité. Il est vrai qu'en deux ans, 200 millions d'euros ont été investis sur les bourses. Il est aujourd'hui urgent, plus que l'effet d'annonce d'une enveloppe que l'on sait insuffisante pour couvrir les besoins, de réformer en profondeur le système d'aides sociales étudiantes et de créer une Aide Globale d'Indépendance, comme le Président de la République s'y est engagé. Les inspections ministérielles ont fourni au gouvernement un rapport devant servir de base à un plan national de vie étudiante. Pourtant, un an après, Benoit Hamon refuse toujours de le rendre public et d'ouvrir ce chantier, préférant diminuer de 8 millions le financement de la restauration universitaire. Une coupe sèche purement budgétaire qui conduit à augmenter le prix payé par les étudiants pour chaque repas et à mettre encore un peu plus les CROUS en difficulté.

De manière semblable à la rentrée 2013, la FAGE note une stagnation du prix moyen du loyer pour un étudiant, qui reste pourtant son premier poste de dépense. Récemment, le gouvernement a annoncé une réforme visant à limiter les frais d'agence, qui eux continuent d'augmenter. Malheureusement, cette réforme ne sera effective qu'à partir du 15 septembre. Les étudiants rentrant aujourd'hui au 1^{er} septembre, c'est donc une annonce sans effet pour les milliers de jeunes bacheliers devant trouver un logement.

Autre thème brûlant, misérablement tenu sous silence par le gouvernement : la santé des étudiants. Depuis le début de la crise des mutuelles étudiantes, les frais de sécurité sociale étudiante et de complémentaire ont subi une hausse de 20 %. Après celui du logement, c'est le poste de dépenses qui a le plus augmenté depuis 2002. Pourtant, la qualité de service reste déplorable, conduisant de nombreux étudiants à se mettre en danger en renonçant aux soins. Soupçons d'emplois fictifs, intérêts politico-financiers, les étudiants n'acceptent plus de voir leur santé sacrifiée et leur argent utilisé pour des financements politiques ou syndicaux douteux. Service de qualité douteuse, absence de tiers payant, complémentaire inadaptée, vente de produits d'assurance inutiles, délais de remboursement ahurissants, harcèlement et méthodes frauduleuses sur les chaînes d'inscription sont le quotidien d'un étudiant qui paie pourtant toujours plus pour être en bonne santé. Le Premier ministre doit entendre les étudiants et mettre fin à la délégation de service public faite aux mutuelles étudiantes et ainsi réintégrer les étudiants au régime général.

Si des mesures à saluer ont été entreprises, comme la création de 40 000 nouveaux logements ou le financement accru des bourses, le gouvernement doit ouvrir d'urgence un plan de vie étudiante global et ambitieux, seul à même de relancer la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Montrant une confiance au collectif en berne, une défiance toujours plus grande pour la chose politique, les étudiants attendent d'être entendus et de participer à la construction d'un nouveau contrat social entre les jeunes et la Nation !

Bonne lecture,

Julien BLANCHET
PRÉSIDENT DE LA FAGE



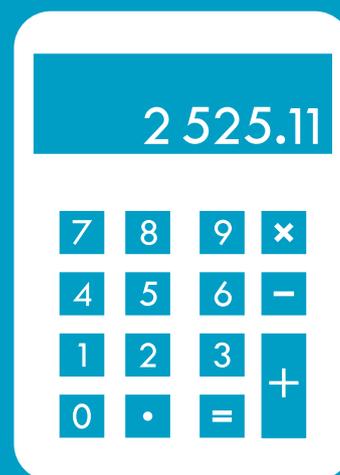
Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée

Comment l'indicateur est-il calculé ?

Pour la 12^e année consécutive, la FAGE édite son indicateur du coût de la rentrée pour un étudiant primo-entrant en licence, non boursier et décohabitant. Cet indicateur, basé à la fois sur le calcul des dépenses spécifiques du mois de septembre et des dépenses mensuelles, permet d'évaluer le coût d'une rentrée pour un étudiant ainsi que le budget que représente la vie d'un étudiant. Les dépenses indiquées prennent en considération des conditions de vie garantissant au mieux la réussite de l'étudiant.

>>> Les frais de la vie courante sont répartis en différents postes, à savoir : le loyer et les charges, les repas au restaurant universitaire, la téléphonie et Internet, le transport, les loisirs, l'alimentation, les vêtements, les produits d'hygiène et les équipements divers. Comme chaque année, le loyer et les charges représentent à eux seuls près de 50 % des frais de la vie courante. Pourtant, ce poste de dépenses est une charge incompressible influant ainsi le rythme de vie d'un étudiant et ses dépenses notamment liées aux loisirs ou à l'alimentation.

>>> Les frais spécifiques de septembre sont composés de 7 postes de dépenses, à savoir : les droits d'inscription, la cotisation à la sécurité sociale étudiante, la complémentaire santé, la médecine préventive, les frais d'agence immobilière, l'assurance logement et le matériel pédagogique.



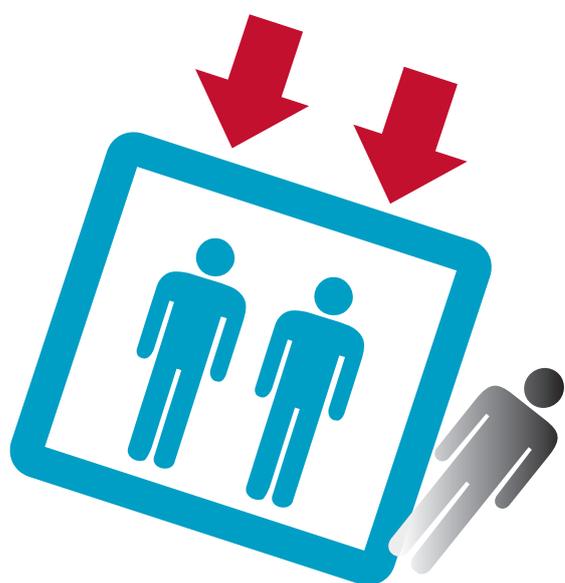
L'indicateur du coût de la rentrée, calculé globalement par une moyenne pondérée selon les effectifs étudiants, permet également une analyse spécifique de la situation plus particulière d'Île-de-France et de province. Les étudiants franciliens voient leurs dépenses de rentrée s'envoler en raison notamment d'un loyer (et par conséquent de frais d'agence) largement supérieurs à la province. Ainsi, un étudiant d'Île-de-France dépensera 16,9 % de plus qu'un étudiant de province à la rentrée et 22,9 % de plus par mois.

Le coût affiché pour un étudiant de province, bien qu'effectué *via* une moyenne de 33 villes universitaires, ne peut être transposé à chacune d'elles. Les fédérations territoriales et AGE (Associations Générales Étudiantes) membres de la FAGE ayant réalisé une étude plus spécifique pour leur ville, département, académie ou région pourront apporter des éléments plus précis sur un périmètre plus restreint d'étudiants.

La FAGE, par une démarche scientifique et son expertise du monde étudiant, propose donc son indicateur du coût de la rentrée 2014. À travers des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs, les postes de dépenses identifiés s'assurent d'une validité permettant ainsi l'analyse plus concrète des conditions de vie étudiante. La FAGE, à travers ce dossier de presse, apporte aussi des pistes de réflexions et des solutions concrètes concourant à répondre à la triple précarité qui touche aujourd'hui les étudiants : une précarité sociale, financière et administrative.

La rentrée 2014 est marquée par le second volet de la réforme des aides sociales étudiantes initiée il y a un an par Geneviève Fioraso, alors ministre en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Suite aux 118 M€ investis en septembre 2013, ce sont 84 M€ qui viennent s'ajouter à la réforme des bourses.

Ce nouvel investissement permettra à 77 500 étudiants boursiers échelon 0 de passer à l'échelon Obis et ainsi de bénéficier d'une aide financière mensuelle de 100 €.



Les avancées de ces deux dernières années comprennent ainsi deux grandes nouveautés :

- un échelon 7, soit 5 500 € sur 10 mois ;
- un échelon Obis, soit 1 000 € sur 10 mois.

Les revendications de la FAGE ont donc porté leurs fruits puisque, depuis plusieurs années, la FAGE défend une Aide Globale d'Indépendance (AGI). Cette dernière doit permettre plus de progressivité dans l'aide sociale directe afin d'obtenir à terme une forme de linéarisation du calcul du montant des bourses. C'est ainsi que les enfants issus des classes moyennes inférieures pourront bénéficier d'une aide financière.



Néanmoins, plusieurs chantiers restent encore à ouvrir. C'est le cas de l'égalité de traitement entre les différentes filières de l'enseignement supérieur. À l'heure actuelle les formations sanitaires et sociales sont exclues des bourses sur critères sociaux du CROUS pour un dispositif régional différent selon le territoire. Une véritable discrimination s'opère alors entre les étudiants selon leur filière et leur lieu d'étude. Le CROUS doit être le guichet unique de la vie étudiante en matière d'aides sociales et donc toucher l'ensemble des publics : les étudiants étrangers, les étudiants doctorants mais aussi l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur.

La mise en place d'une Aide Globale d'Indépendance doit simplifier les démarches administratives s'agissant des demandes de bourses mais aussi d'aide au logement. De plus, elle permettra l'égal accès au droit des étudiants sans aucune discrimination comme c'est le cas actuellement. Enfin, en touchant un public plus large, atteignant 50 % du monde étudiant, l'Aide Globale d'Indépendance entend être un des éléments permettant de relancer l'ascenseur social en panne depuis 5 ans.



Par ailleurs, sur la question du régime de sécurité sociale étudiant, le gouvernement fait la sourde oreille. Les étudiants, pourtant mobilisés depuis de longs mois afin d'obtenir une couverture sociale performante, affrontent un mur. Alors qu'à sa création, les fondateurs faisaient référence « au droit à une prévoyance sociale particulière », les mutuelles étudiantes, aujourd'hui bien loin de l'idéologie créatrice, préfèrent une piètre qualité de service au profit d'intérêts financiers et politiques. L'urgence est à la réforme. Un choc de simplification s'impose, garant du premier pas vers un accès à la santé retrouvé.

Enfin, face à un coût de la rentrée en hausse permanente, le sujet du salariat doit être ouvert par le gouvernement. Parfois pointé du doigt comme l'un des vecteurs d'échec à l'université, le salariat étudiant n'est pourtant pas une fatalité. Il convient de prendre en compte les différents arguments qui mènent les étudiants au salariat. Bien que près de 28 % des étudiants se salarient par nécessité, il reste 22 % des étudiants qui travaillent pour l'expérience professionnelle ou encore pour renforcer leur niveau de vie. Ne pouvant ignorer le sujet auquel sont confrontés environ 50 % des étudiants, il est urgent de trouver des réponses pour les étudiants salariés garantissant leur réussite universitaire et leur insertion sociale.

L'Aide Globale d'Indépendance

Aide directe

sur critères sociaux



Calculée en fonction
du **revenu du foyer.**
(SAUF pour les étudiants
déclarés indépendants)



Calculée de manière
linéaire.
(et non plus en échelons)



**Adaptée à tout les
étudiants.**
(Etudiants salariés et indé-
pendants qui ne dépassent
pas 460€ mensuels)



Aide au logement

universelle



Dépend de la
moyenne des
logements de 20 m²
dans le bassin de vie



Pour les étudiants
habitant en **logement
autonome**

Une aide pour TOUS les étudiants...



**La FAGE exige
un choc de
simplification**

**>>> 1 seul dossier
>>> 1 seul interlocuteur**

Les chiffres du coût de la rentrée 2014

Une fois de plus, les étudiants verront le coût de leur rentrée augmenter. Bien que l'augmentation soit relativement faible par rapport aux années précédentes, les étudiants déboursent tout de même **2 413,54 € en province et 2 821,14 € en Île-de-France.**

C'est une augmentation de près de 1,5 % à laquelle feront face les étudiants cette année, portant le coût de la rentrée en moyenne à 2 525,11 € en 2014.

>>> Frais de la vie courante

		Région Île-de-France			Province		
		Montant 2013	Montant 2014		Montant 2013	Montant 2014	
Loyer et charges		638.07 €	633.60 €	▼ 0.70%	442.01 €	446.46 €	▲ 1.01%
Repas au RU		63.00 €	64.00 €	▲ 1.59%	63.00 €	64.00 €	▲ 1.59%
Téléphone et internet		55.00 €	55.00 €	▶	55.00 €	55.00 €	▶
Transports		107.53 €	114.09 €	▲ 6.10%	100.93 €	107.07 €	▲ 6.08%
Loisirs		92.80 €	98.80 €	▲ 6.47%	79.50 €	84.70 €	▲ 6.54%
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien		322.03 €	317.84 €	▼ 1.30%	289.92 €	287.02 €	▼ 1.00%
TOTAL		1 278.43 €	1 283.33 €	▲ 0.38%	1 030.36 €	1 044.25 €	▲ 1.35%

>>> Frais spécifiques de la rentrée

		Région Île-de-France			Province		
		Montant 2013	Montant 2014		Montant 2013	Montant 2014	
Droits d'inscription		183.00 €	184.00 €	▲ 0.55%	183.00 €	184.00 €	▲ 0.55%
Sécurité sociale		211.00 €	213.00 €	▲ 0.95%	211.00 €	213.00 €	▲ 0.95%
Complémentaire santé		274.50 €	276.00 €	▲ 0.55%	274.50 €	276.00 €	▲ 0.55%
Médecine préventive		5.10 €	5.10 €	▶	5.10 €	5.10 €	▶
Frais d'agence		558.07 €	570.24 €	▲ 2.18%	390.01 €	401.72 €	▲ 3.00%
Assurance logement		67.50 €	67.50 €	▶	67.50 €	67.50 €	▶
Matériel pédagogique		214.58 €	221.97 €	▲ 3.44%	214.58 €	221.97 €	▲ 3.44%
TOTAL		1 513.75 €	1 537.81 €	▲ 1.59%	1 345.69 €	1 369.29 €	▲ 1.75%

L'indicateur **FAGE** du **COÛT** de la **rentrée étudiante**

Édition 2014

>>> Moyenne pondérée entre
Paris et la province.



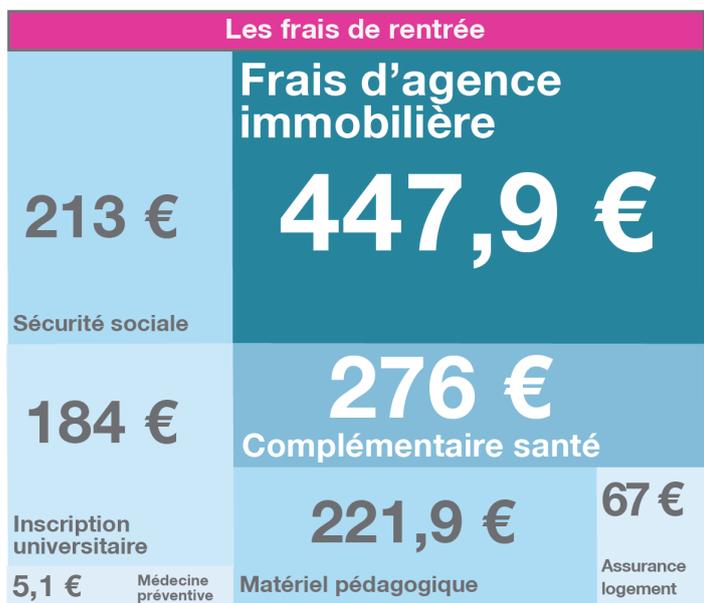
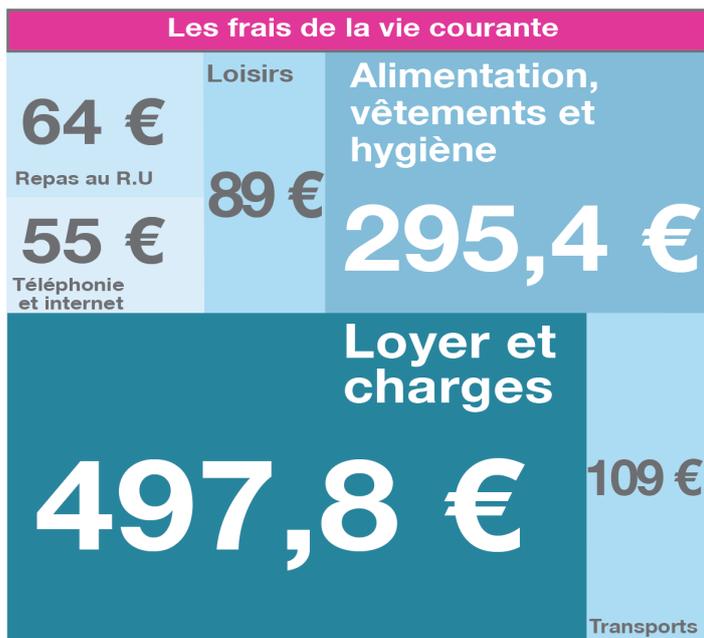
12^e indicateur FAGE du coût de la rentrée

2525,11 €

+1,5%



Le logement, premier poste
de dépenses des étudiant·e·s



SANTÉ

Les étudiant·e·s
payent les pots cassés
du RSSE

+10 €

sur la cotisation à la sécurité sociale depuis 2011

+72 €

sur le tarif moyen des complémentaires santé depuis 2011

SALARIAT

1 étudiant·e sur 2 va
se salarier pendant
l'année

28 %

des étudiant·e·s devront se salarier pour vivre

+50 %

de risques d'échec pour un·e étudiant·e qui se salarie plus de 12h/semaine



Analyse du coût de la rentrée 2014

Douze ans après la première édition de l'indicateur du coût de la rentrée étudiante, le constat est amer et l'augmentation perdure. En ce début d'année universitaire 2014, l'augmentation du coût de la rentrée est de 1,5 %, dépassant ainsi la barre symbolique des 2 500 € pour une rentrée toujours trop chère.

La FAGE entendue, les frais fixés par l'État ne subissent qu'une faible augmentation cette année. Pourtant, après de nombreuses années synonymes de forte augmentation, le point de rupture avec la capacité budgétaire des étudiants et de leurs familles est largement atteint. Ainsi, le budget annuel de l'étudiant ne subira pas que la rentrée universitaire mais le coût de la vie trop cher.

Les loyers, bien qu'ayant tendance à diminuer en Île-de-France, restent le poste de dépenses le plus important pour les étudiants, avoisinant 50 % des dépenses mensuelles. Le logement, symbole de l'indépendance, oblige les étudiants à se confronter à un choix cornélien. Diminuer les dépenses telles que l'alimentation, les loisirs, la santé ou alors se salarier au cours de ses études ? Ce choix, pouvant paraître anodin, est pourtant celui auquel sont confrontés chaque année un grand nombre d'étudiants.

Le salariat étudiant, chance ou danger ?

Ils sont chaque année nombreux à se poser la question : comment rallier la fin du mois avec un compte bancaire positif ? Dans 50 % des cas, la réponse se situe dans le salariat étudiant. Tous ne sont pas enfants d'ouvriers, tous ne sont pas dans l'obligation de se salarier. Néanmoins, 28% des étudiants sont aujourd'hui contraints de se salarier pour vivre.

Les difficultés rencontrées sont nombreuses pour les étudiants salariés, car la réussite des études doit primer. Or aujourd'hui, un étudiant salarié plus de 12 heures par semaine augmente son risque d'échec de 50 %. L'importance de l'élévation du niveau de connaissances et de compétences de l'ensemble de la jeunesse, en adéquation avec les besoins du marché du travail, pose la question des mesures mises en place pour faciliter la réussite des étudiants et donc celle du niveau de diplôme.

382 € par mois, c'est le salaire minimum d'un étudiant travaillant 12 h par semaine

>>> Soit 37 % de ses frais courants.

Pourtant, il ne faut pas négliger que 22 % des étudiants qui se salarient le font afin de découvrir le monde professionnel, se faire une expérience ou bien améliorer un peu leurs conditions de vie. La question du salariat est donc ouverte et doit faire abstraction de toute idéologie liberticide.

Tendre à la disparition du « besoin de se salarier » ne doit pas imposer l'immobilisme quant aux droits des étudiants salariés et aux réponses à apporter afin de rendre ce salariat le moins pénalisant possible. Renoncer à ces réponses revient à doublement condamner les étudiants salariés : celle du besoin de se salarier et celle d'une absence de dispositifs généralisés permettant leur réussite.

Afin de répondre au mieux à la réalité du monde étudiant, des dispositifs de soutien et d'accompagnement aux étudiants salariés doivent voir le jour au sein des universités. Ces derniers peuvent prendre la forme de statut d'étudiant salarié facilitant le choix des travaux dirigés et cours magistraux, mais aussi la validation de compétences acquises à la fin de l'année universitaire à travers le salariat. L'expérience professionnelle doit ainsi être revalorisée et faire l'objet d'une formalisation en matière de compétences réalisée par l'établissement d'enseignement supérieur. Aussi, l'annexe descriptive au diplôme doit comporter les compétences acquises lors des expériences professionnelles afin de faciliter la lisibilité des diplômes de ces dernières tant vis-à-vis de l'employeur que de l'étudiant.

Par ailleurs, le salariat ne pouvant supplanter les études de l'étudiant, un droit opposable au repos en vue des examens doit être garanti. De plus, l'étudiant au sein de l'entreprise doit pouvoir être renseigné sur ses droits en tant que salarié à part entière.

En conclusion, il s'agit donc de limiter le salariat excessif tout en valorisant les compétences acquises lors de ses expériences professionnelles. Un encadrement est nécessaire afin que l'étudiant ne soit pas un salarié corvéable à merci.

“



Je rentre en 2^e année et je vais perdre ma bourse sur critères sociaux car mes parents gagnent un peu plus. Le problème est que mon loyer n'a pas diminué en parallèle et que les prix à Lyon sont assez élevés. J'ai donc l'obligation de trouver un travail pour financer mes études et pour vivre étant donné le coût de la vie. Les 200 € de mes parents et les APL ne suffiront pas à venir à bout de chaque mois. J'appréhende tout de même de devoir mener de front mes études et mon travail, mais je sais que certains de mes amis s'en sortent même si cela reste contraignant.

Sophie
Étudiante en orthophonie

Le salariat étudiant en quelques chiffres

>>> 24,5 % des étudiants salariés en Île-de-France ont une activité supérieure à 18 heures par semaine contre 18,6 % en moyenne sur l'ensemble de la France.

Ceci s'explique par un coût de la vie en Île-de-France plus élevé qu'en Province, nécessitant plus souvent un salariat concurrent des études et donc augmentant le risque d'échec.

>>> Les étudiants salariés issus de familles d'ouvriers exercent un salariat plus difficile à concilier avec leurs études que des étudiants salariés issus de familles à professions supérieures (19 % contre 12,6 %).

Pas forcément moins salariés mais plus précaires, les étudiants issus des classes inférieures sont contraints de plus travailler lorsqu'ils échappent au système de bourses.

>>> Les étudiants boursiers travaillent moins que les étudiants non boursiers (38 % contre 49,2 %).

La mise en place progressive de l'AGI est à poursuivre pour améliorer les conditions de vie des étudiants et garantir plus de justice sociale.

>>> 36,7 % des étudiants logés en résidence CROUS se salarient, contre 48,6 % des étudiants en location dans le parc privé. De plus, l'activité exercée est 1,5 fois plus importante pour les étudiants dans le parc privé.

La réponse aux conditions de vie est globale : en agissant sur le logement, on peut réduire la part de salariat contraint.



Logement : le plafond de verre est-il atteint ?

Pour la seconde année consécutive, les loyers observés sont en baisse en Île-de-France. La province observe certes une très légère augmentation, qui ne va pour autant pas à l'encontre des indicateurs nationaux indiquant une certaine stabilisation du marché locatif. Le cas particulier du logement étudiant subissant une forte mobilité et donc des relocations permanentes en font une spécificité au sein du marché général.

Pourtant, le coût du logement pour les étudiants reste toujours aussi problématique, tant les montants sont élevés. Il y a un an, la FAGE faisait un focus sur la loi ALUR à l'occasion du dossier de presse du coût de la rentrée 2013. À l'époque encore en discussion, la loi devait assainir le marché de l'immobilier, notamment locatif. Les étudiants ne verront malheureusement pas cette année d'avancées quant au prix de leurs loyers.

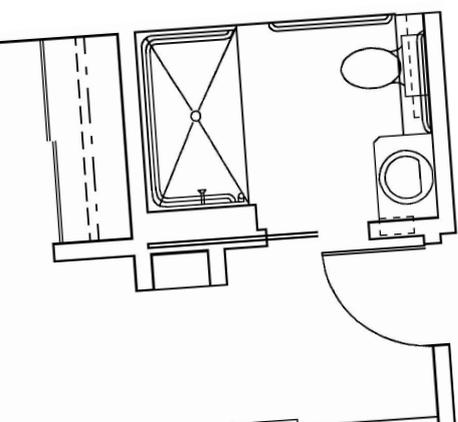
Des promesses encore vaines

L'encadrement des loyers annoncé dans la loi ALUR n'a toujours pas vu le jour. Pire encore, le décret visant à limiter les loyers en définissant un montant médian de référence se fait désespérément attendre. Agir sur les loyers est une urgence que le gouvernement doit saisir, afin de donner la possibilité aux jeunes d'accéder à une indépendance et donc une émancipation certaine. L'encadrement des loyers permettrait, selon le ministère du logement et de l'égalité des territoires, de voire baisser de 25 % des loyers en Île-de-France. Les premières annonces faisaient écho d'une éventuelle application à l'automne 2014. Mais rien ne se profile à l'horizon. Une seule chose est certaine : les étudiants n'en verront pas les fruits cette année, à leur plus grand désarroi.

Enfin une bonne nouvelle sur les frais d'agence immobilière ?

L'annonce n'a pas fait beaucoup de bruits en paraissant le 30 juillet 2014. Pourtant, elle aura son importance à partir du 15 septembre 2014. Certes les étudiants de cette rentrée n'en bénéficieront pas, mais les frais d'agence immobilière devraient se réduire sensiblement à l'occasion de la prochaine édition du coût de la rentrée. En effet, la ministre du logement, Sylvia Pinel, rédigeait dans un communiqué de presse fin juillet, que les frais d'agence seraient limités à :

- 12 € par m² en zone très tendue ;
- 10 € par m² en zone tendue ;
- 8 € par m² en zone détendue.



“



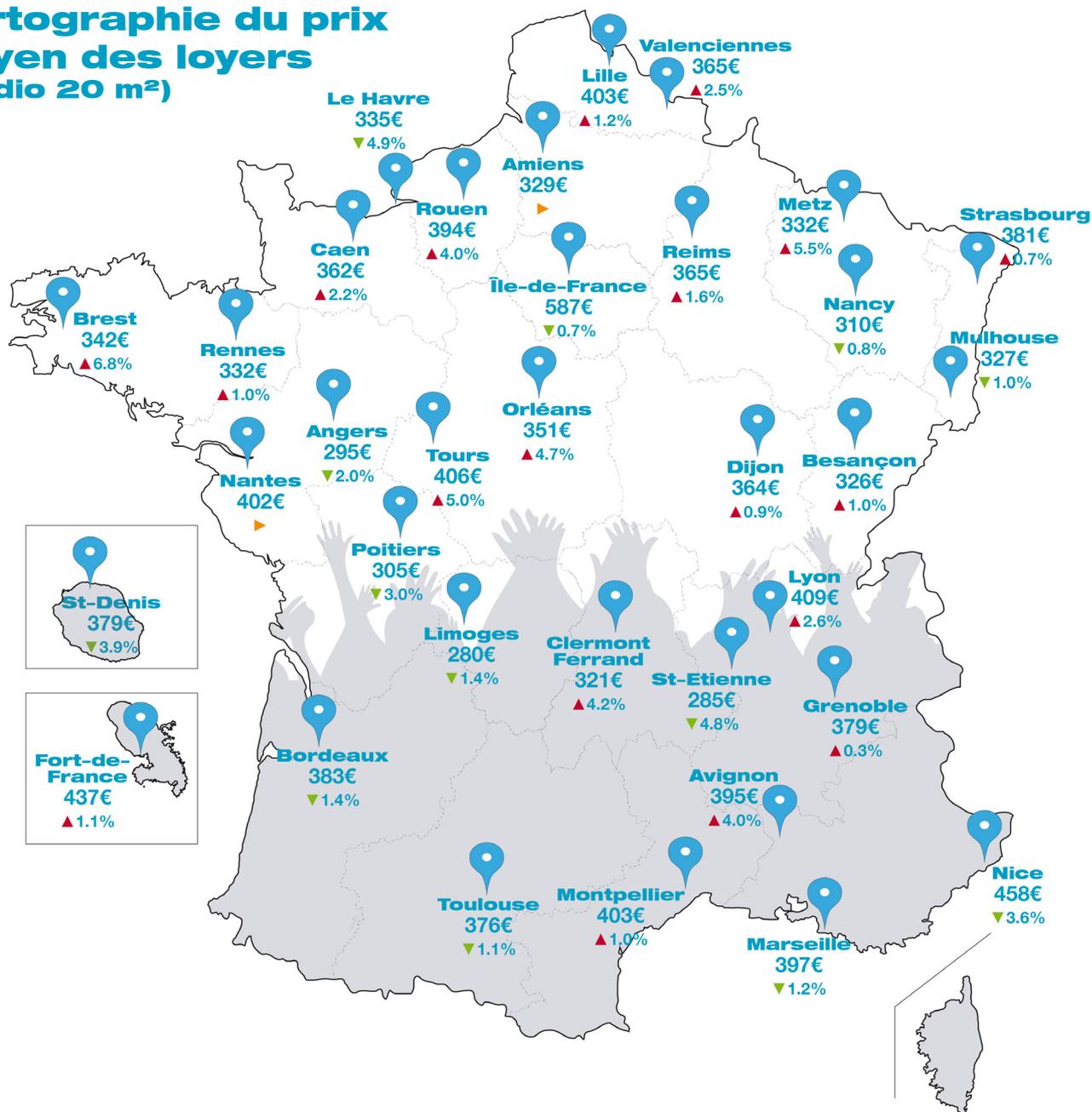
Cette année, je rentre à l'université de Nice et je dois trouver un logement. Je me suis renseigné sur le prix des loyers et j'ai été étonné de voir le montant, car je viens d'un village des Hautes-Alpes. Je ne pensais pas être confronté à cette situation, d'autant que je n'ai pas d'aide du CROUS, ce qui m'aurait bien aidé. Je me suis penché sur les différents sites qui proposent des colocations pour essayer de diminuer le coût du logement et peut-être rentrer tous les mois chez mes parents. Le prix du transport étant élevé en raison de la distance, je n'aurai pas d'autres choix que de diminuer certaines dépenses pour rentrer et j'essaie de le faire sur le logement.

Quentin
Étudiant en géographie



Les frais d'agences représentent 30 % des frais spécifiques de rentrée en province et 37 % en Île-de-France. Cette nouvelle mesure ne les rendrait bien évidemment pas symboliques mais permettrait de réduire de près de 15 % les frais de rentrée. Une aubaine que la ministre Sylvia Pinel imagine pouvoir bénéficier aux étudiants dès septembre... Cette mesure apparaît 2 mois trop tard, mais le gouvernement semble oublier que la rentrée ne se fait plus en octobre, comme au début des années 2000, mais bien dans la première quinzaine de septembre. Encore raté, les étudiants se serreront la ceinture une année de plus.

Cartographie du prix moyen des loyers (studio 20 m²)





Régime de sécurité sociale étudiant : les étudiants payent encore les pots cassés !

Depuis le début de la crise connue par les mutuelles étudiantes en fin d'année 2011, l'accès à la santé des étudiants ne s'est pas amélioré. La qualité de service et le traitement des remboursements sont toujours aussi catastrophiques. Pourtant, les dépenses pour les étudiants ont considérablement augmenté puisqu'entre 2011 et 2014 un étudiant dépense :

- 72 € de plus pour sa complémentaire santé ;
- 10 € de plus pour la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

Ces montants font des postes de dépenses liés à la couverture sociale les plus inflationnistes des frais spécifiques de la rentrée. Plus de 20 % d'augmentation (+ 82 €) en 3 ans et pourtant l'accès à la santé des étudiants est toujours précaire.

Pointé du doigt par une enquête UFC–Que Choisir (septembre 2012), un rapport sénatorial (décembre 2012) et un rapport de la Cour des comptes (septembre 2013), le régime de sécurité sociale étudiante perdure. Pourtant, depuis deux ans, les conclusions sont toutes identiques : « le statu quo n'est pas tenable ».

Les mutuelles étudiantes, bénéficiant de la délégation de service public quant à la gestion de la sécurité sociale pour les étudiants, sont dans l'incapacité de garantir un accès optimal à la santé. Les chiffres de l'Observatoire de la Vie Étudiante sont sans appel, 13,2 % des étudiants renoncent à voir un médecin faute de moyens. Pire encore, 61 % des étudiants ne comprennent pas le rôle des mutuelles étudiantes pourtant censées être l'interlocuteur privilégié des étudiants quant à leur santé.

Un système à bout de souffle, subissant des crises cycliques et donc systémiques dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est nécessaire de le réformer. Mais le gouvernement fait fi de ces considérations et a annoncé par un communiqué de presse le 7 juillet 2014 une confiance renouvelée dans la gestion du régime étudiant. Drôle de communication trois jours après la mise sous administration provisoire de la LMDE par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).





Quels arguments poussent le gouvernement à soutenir une brebis malade, couverte de dettes, incapable de gérer un service de qualité. ? Aujourd'hui, l'accès aux soins pour un étudiant est vécu comme un bizutage social. Dur de faire croire en un service public efficace quand celui-ci marche sur la tête et que le gouvernement l'entretient.

Les liens politico-financiers par le passé prouvés entre la mutualité étudiante et les partis politiques n'auraient-ils pas disparu ? La question n'a en tout cas toujours pas de réponse claire au regard des choix gouvernementaux. Pendant ce temps là, les étudiants s'impatientent et attendent désespérément une réforme en profondeur de la sécurité sociale étudiante.

Parallèlement, la médecine préventive universitaire est en panne. Là où les centres de santé, se développant progressivement, semblent apporter des réponses efficaces aux besoins étudiants, des inégalités territoriales persistent. L'objectif de 30 centres de santé à la rentrée 2014 semble atteint et nous ne pouvons que nous en féliciter. Il faut désormais entretenir cette dynamique afin de transformer l'ensemble des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé en centres de santé universitaire (CSU). Accompagnés d'un réseau de santé, les CSU devraient être en capacité d'améliorer l'accès au soin des étudiants.

Enfin, les annonces de la ministre Marisol Touraine, quant à la loi de santé qui sera discutée prochainement, sont positives en plusieurs points. En effet, la généralisation du tiers payant, ainsi que l'élargissement des bénéficiaires de la CMU-C, sont autant de signes que de solutions lorsque le gouvernement est volontariste.

La FAGE attend donc du courage politique de la part du gouvernement afin d'atteindre les objectifs fixés par le président Hollande, à savoir l'accès au droit commun et un choc de simplification. La FAGE le demande pour la gestion de la sécurité sociale des étudiants en exigeant le passage au régime général de l'ensemble des étudiants *via* une branche au sein de la CNAMTS co-administrée par les étudiants, les organisations de personnels et l'État.

Les revendications de la FAGE

- >>> Généraliser les Centres de santé sur l'ensemble des villes universitaires ;
- >>> Permettre la cogestion des centres de santé par le CROUS et les regroupements d'établissements ;
- >>> Simplifier la sécurité sociale étudiante en l'intégrant au régime général *via* une branche au sein de la CNAM-TS ;
- >>> Définir des politiques de prévention nationales mises en place sur les campus *via* des réflexions au sein de la CNAM-TS cogérée par les étudiants.

L'indicateur : méthodologie poste par poste

>>> L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu par la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques du mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne pondérée entre les données d'Île-de-France et les données des autres régions en fonction des effectifs étudiants.



>>> Loyers et charges



Pour le poste de dépenses « Loyers et Charges », 400 loyers en Île-de-France et 100 loyers dans 33 villes de France ont été collectés. Les moyennes utilisées dans l'indicateur sont obtenues grâce à une moyenne pondérée entre les logements de moins de 14 m² (un tiers) et les logements dont la surface se situe entre 14 et 30 m² (deux-tiers).

>>> Repas RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois. Le prix du ticket RU étant celui de l'année 2014-2015 à savoir 3,20 €.



>>> Téléphonie et Internet



Les tarifs de téléphonie et Internet pris en compte sont une moyenne parmi ceux pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange, SFR, Bouygues Télécom, sur leurs offres « Multipack » (téléphonie et Internet).

>>> Loisirs

Les loisirs sont issus de l'enquête conditions de vie de l'OVE à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre, sorties festives, une adhésion au service des sports de l'université et divers.



>>> Transports



Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transport en commun, selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans 33 villes de France. À cela s'ajoute les allers-retours entre le domicile et le lieu d'étude dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 20 allers-retours par mois, un étudiant parcourt 560 kilomètres par an. À cette distance est appliquée le taux officiel de la SNCF qui inclut le coût du carburant et d'entretien d'un véhicule, assurance comprise ou, le cas échéant, le tarif SNCF correspondant.

>>> **Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique**

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, principalement les denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf acheté à l'occasion de la rentrée, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés.



>>> **Droits d'inscription**



Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant en licence à l'université.

>>> **Cotisation à la sécurité sociale étudiante**

Le montant de la cotisation à la sécurité sociale étudiante est fixé chaque année par arrêté.



>>> **Médecine préventive universitaire**

Le montant de la médecine préventive universitaire est fixé chaque année par arrêté.

>>> **Complémentaire santé**

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » de la LMDE et l'offre « Médiane » de la SMEREP.



>>> **Frais d'agence immobilière**



Les frais d'agence immobilière sont calculés à partir du loyer moyen pour la province et pour l'Île-de-France. Il est pris 15 % du loyer annualisé divisé par 2 puisque les frais d'agence seront répartis entre le locataire et le propriétaire.

>>> **Assurance logement**

L'assurance logement est une moyenne entre l'offre LMDE « studio » et l'offre SMEREP « studio et T1 »



>>> **Matériel pédagogique**



Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.



Annexe 1 : Bibliographie et références

>>> Indicateur global

◇ Avril 2014 – MENESR – Atlas régional : les effectifs étudiants en 2012 – 2013.

>>> Les aides sociales étudiantes

◇ 30 juin 2014 – Communiqué de presse du MENESR relatif à la seconde étape de la réforme des bourses étudiantes à la rentrée 2014

◇ 2 juillet 2014 – Circulaire relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2014–2015

>>> Droits d'inscription

◇ Arrêté 2014 en attente de publication. Les chiffres se basent sur la lettre d'information du Ministère à destination des établissements.

>>> La santé des étudiants

◇ Arrêté du 5 août 2014 fixant la cotisation forfaitaire d'assurance maladie due par les étudiants pour l'année universitaire 2014–2015 ;

◇ Arrêté du 9 juillet 2013 fixant le montant du droit annuel représentant la participation des étudiants aux dépenses de la médecine préventive de l'enseignement supérieur ;

◇ 12 septembre 2012 – Enquête UFC–Que Choisir

◇ 12 décembre 2012 – Rapport Sénatorial sur la sécurité sociale et la santé des étudiants

◇ Septembre 2013 – Rapport de la Cour des comptes sur la sécurité sociale

>>> Le logement

◇ Mai 2014 – CLAMEUR – Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux

◇ 26 mars 2014 – Publication au journal officiel de la loi ALUR

◇ 30 juillet 2014 – Communiqué de presse ministère du logement et de l'égalité des territoires portant sur les honoraires de location

>>> Transport

◇ Avril 2014 – SNCF – Indemnités kilométriques, paramètre de calcul du prix de base général

>>> Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

◇ Juin 2014 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine

Annexe 2 : Les loyers ville par ville

Ville	1 ^{er} Quartile	3 ^e Quartile	Ville	1 ^{er} Quartile	3 ^e Quartile
Amiens	300,00 €	354,00 €	Montpellier	384,00 €	435,00 €
Angers	259,00 €	335,00 €	Mulhouse	316,00 €	340,00 €
Avignon	340,00 €	397,00 €	Nancy	300,00 €	372,00 €
Besançon	295,00 €	360,00 €	Nantes	355,00 €	435,00 €
Bordeaux	350,00 €	420,00 €	Nice	420,00 €	500,00 €
Brest	315,00 €	385,00 €	Orléans	310,00 €	395,00 €
Caen	345,00 €	415,00 €	Poitiers	276,00 €	312,00 €
Clermont-Ferrand	295,00 €	350,00 €	Reims	315,00 €	390,00 €
Dijon	313,00 €	384,00 €	Rennes	315,00 €	370,00 €
Fort-de-France	410,00 €	500,00 €	Rouen	350,00 €	430,00 €
Grenoble	310,00 €	395,00 €	Saint-Denis (Réunion)	350,00 €	401,00 €
Le Havre	290,00 €	385,00 €	Saint-Étienne	270,00 €	345,00 €
Lille	350,00 €	440,00 €	Strasbourg	367,00 €	440,00 €
Limoges	265,00 €	340,00 €	Toulouse	358,00 €	420,00 €
Lyon	380,00 €	450,00 €	Tours	340,00 €	440,00 €
Marseille	330,00 €	454,00 €	Valenciennes	326,00 €	390,00 €
Metz	310,00 €	367,00 €	Ile-de-France	500,00 €	680,00 €

>>> Le premier quartile est défini comme la valeur minimale telle que 25 % des loyers aient une valeur inférieure.

>>> Le troisième quartile est défini comme la valeur minimale telle que 75 % des loyers aient une valeur inférieure.

L'INDICATEUR **FAGE** du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE**

Édition **2014**

| Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes – FAGE – est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

contacts

Julien BLANCHET
Président
06 86 63 41 44
julien.blanchet@fage.org

Eve GUILLAUME
Attachée de presse
06 75 33 79 30
eve.guillaume@fage.org